



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000548

Séance du mercredi 25 juin 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D –
46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT (représenté par M. Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.11), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.10), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.10), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 2.11), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 2.5), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 3.5), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.2), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport du rapport 1.1.5), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.11), Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 2.4), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.5) Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 2.1) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.4) Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.2) Champagny : Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (jusqu'au rapport 2.5) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (jusqu'au rapport 3.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 2.4) Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représenté par M. Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par M. Patrick LAMBERT-COUCOT jusqu'au rapport 1.2.3) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.11), Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.2) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.5) Vorges les Pins : Charles BATISTE (représenté par M. Patrick VERDIER)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Besançon : Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Edouard SASSARD Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Morre : Gérard VALLET Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Serre les Sapins : Christian BOILLEY

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Mandants : F. BRANGET, T. BENETEAU (à partir du rapport 3.1), Y-M DAHOUI, J-F GIRARD, L. HAKKAR, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 2.5), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 2.4), B. VOUGNON, C. BEUCLER (à partir du rapport 2.6), G. GAVIGNET, G. VALLET, J. COINTET, J-M FAIVRE

Mandataires : P. BONNET, M. BULTOT, F. MONNEUR, J-L FOUSSERET, J-C ROY, S. JEANNIN, S. JEANNIN, B. MADOUX, B. BECOULET, G. BAULIEU, J-M CAYUELA, R. STEPOURJINE, J-M BOUSSET

Objet : SEDD : modification du capital social

SEDD : modification du capital social

Rapporteur : M. Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008	Montant BP 2008 : 48 000 €
Imputation : 26.90	Montant de l'opération : 47 930 €
	Solde après cette opération : 70 €

Résumé :

La CAGB est actionnaire de la SEDD, qui souhaite procéder à une augmentation de son capital social en vue de mettre en oeuvre son plan de développement sur la période 2008-2010. La CAGB envisage de souscrire à l'augmentation de ce capital à hauteur de 143 788 € sur trois ans, dont 47 930 € pour l'année 2008.

I. Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est actionnaire de la Société d'Équipement du Département du Doubs, Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de construction au capital actuel de 1.797.144 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le N° 775.665.359 ayant son siège social et sa Direction -6. rue Louis Garnier BP 1513 25008 BESANCON CEDEX-. Il a été envisagé par le Conseil d'Administration de la Société, lors de l'approbation de son Plan de développement à moyen terme pour les périodes 2008-2010, de procéder à une augmentation de capital social.

Par une délibération du 7 Mars 2008, les Actionnaires de la Sedd réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont entériné cette proposition et en ont défini les modalités. Ils ont décidé d'engager une procédure en vue d'augmenter le Capital Social d'une somme de 2 249 932 € et de le porter ainsi à 4 047 076 € par la création et l'émission de 43 688 actions nouvelles en numéraire d'un montant nominal de 51,50 € chacune, sur la base des éléments énoncés ci-après, à charge pour le Conseil d'Administration d'en suivre la réalisation et d'en arrêter le montant à l'issue de la période de souscription.

II. Fondements

Ils s'appuient sur les objectifs du plan de développement à moyen terme de la Société, arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 Novembre 2007 et visent à :

- l'accompagnement de la dynamique liée à la mise en œuvre du nouveau Plan de Développement à Moyen Terme approuvé par le Conseil d'Administration le 30 Novembre 2007, lequel s'inscrit dans la poursuite des actions engagées,
- l'accompagnement de l'évolution de l'activité (+ 37 % en 4 ans) sur la période 2008-2010 et l'augmentation de la part de risques liée d'une part aux nouvelles conditions d'intervention en aménagement (évolution de la réglementation sur les nouvelles concessions d'aménagement) et d'autre part aux nouveaux modes d'intervention pour les projets en partenariat (de type privé),
- le renforcement devrait permettre de passer de 3 M€ de fonds propres actuellement à 6 M€ à échéance 2010 en s'appuyant à la fois sur la rentabilité de la SEDD (250 000 € par an environ) et sur une augmentation de capital de 2 250 000 €.

III. Modalités

Cette augmentation de capital est à souscrire en une seule fois, en 2008, avec plusieurs versements étalés sur la période à raison d'1/3 des besoins globaux par an.

Les actions nouvelles sont émises sans prime d'émission, sans droit préférentiel de souscription et à titre irréductible et réductible, à l'ensemble des Actionnaires, chacun d'eux étant appelé à participer au prorata des parts qu'il détient dans la Société.

IV. Le calendrier

La période de souscription auprès des Actionnaires est ouverte depuis le 7 Mars 2008 (date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a engagé cette augmentation de capital) jusqu'au 30 Septembre 2008.

Les actions seront libérées pour 1/3 au minimum à la souscription (17,17 €) et pour le solde par moitié en Juin 2009 et juin 2010.

Le Conseil d'Administration aura tout pouvoir pour arrêter ou modifier cette opération et la constater après la clôture des souscriptions, en fin d'année 2008.

V. Participation proposée

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dispose actuellement de 2.229 actions, représentant une valeur de 114 793 50 €. A ce titre, elle bénéficie d'un droit de souscription correspondant à 143 788 €, soit 2 792 actions.

Il n'y aura pas de prime d'émission.

A l'issue de cette augmentation de capital, le poids de notre collectivité dans le capital social de la SEDD (6,39 %) restera identique si l'augmentation de capital est réalisée intégralement dans les conditions projetées.

Cette augmentation de capital entraînera une **modification statutaire de la composition du capital** au sens de l'article L 1524-I du CGCT. Par conséquent, à peine de nullité du vote des représentants de la CAGB, il convient d'approuver au préalable cette modification.

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

Conformément au **CGCT**, notamment ses articles L. 1522-4 et L. 1524-5 et au code de commerce, à l'unanimité, le **Conseil de Communauté** :

- se prononce favorablement sur la souscription de la **CAGB** à l'augmentation de capital de la **SEDD** à hauteur, pour ce qui la concerne, de 143 788 € correspondant à 2 792 actions de 51,50 € chacune, et sur la modification statutaire afférente,
- autorise le représentant de la **CAGB** à participer au vote du **Conseil d'Administration** sur la constatation de l'augmentation du capital et sur la modification statutaire qui s'y rapporte.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du mercredi 25 juin 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme
Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Le Président
Reçu le - 1 JUL. 2008